



RAPPORT

# Développement Durable

PAYS  
VOIRONNAIS

# 2024

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

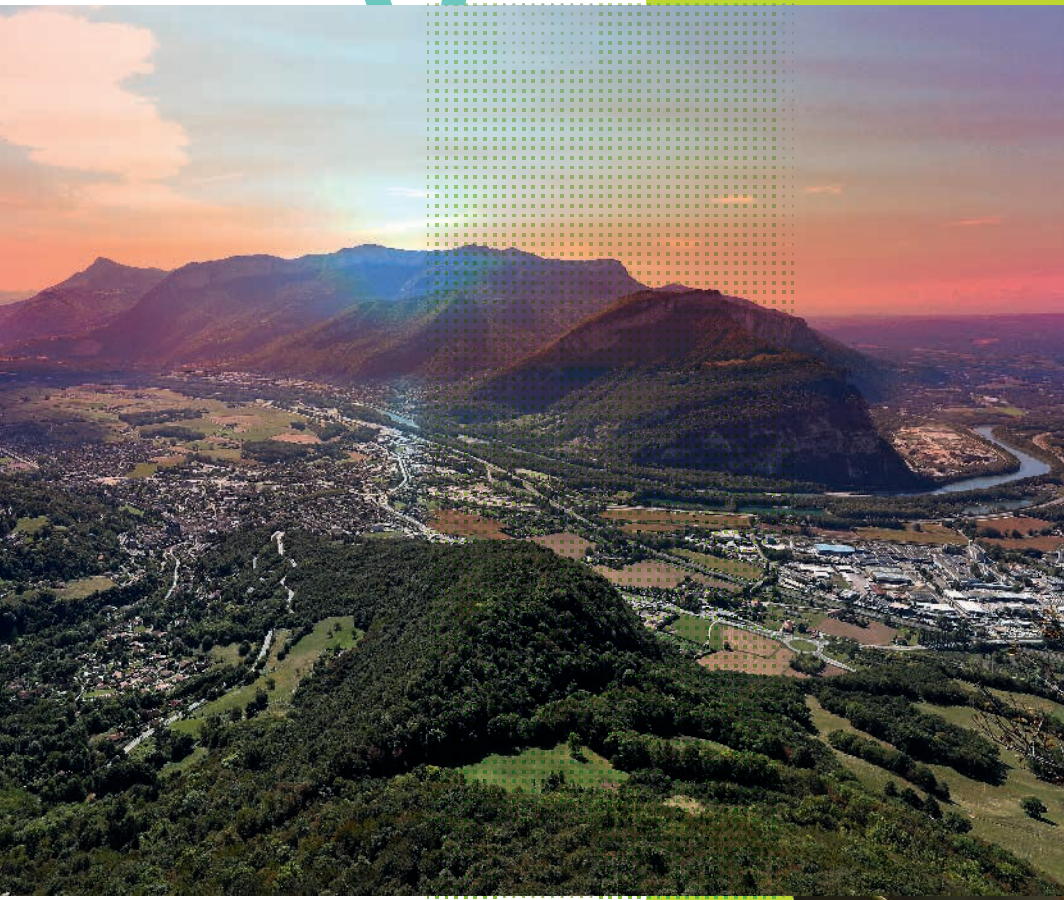




Le rapport de développement durable illustre la mobilisation de la Communauté du Pays Voironnais et de ses agents pour relever le défi d'un territoire durable.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », soumet les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, avec 95 000 habitants et 31 communes, est concernée. La présentation de ce rapport permet à l'organe délibérant de **mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.**



### ET POUR VOUS, C'EST QUIDI LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Le Conseil de développement a été saisi par les élus du Pays Voironnais pour travailler sur l'évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), afin notamment de faire émerger la perception qu'ont les habitants des enjeux climatiques actuels.

600 personnes de tous âges, et de toutes catégories socioprofessionnelles ont répondu. Quand on interroge les citoyens sur leurs attentes envers les collectivités, ils indiquent en priorité la gestion des ressources en eau, le développement des mobilités douces, la réduction de l'artificialisation des sols et de la consommation énergétique ainsi que la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, 65 % des répondants estiment qu'il sera nécessaire de modifier de façon importante nos modes de vie en recherchant la sobriété pour limiter l'augmentation du changement climatique.

### > LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE DÉFINIT COMME UN DÉVELOPPEMENT QUI VISE DE FAÇON CONCOMITANTE ET COHÉRENTE LES CINQ FINALITÉS SUIVANTES :



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère



Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources



Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre les générations



Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

L'élaboration de ce rapport concerne la préparation du budget 2025. Il doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB) et constitue un outil d'amélioration continue pour mieux intégrer les enjeux de développement durable dans le débat politique préalable à la décision budgétaire.

Ce rapport de développement durable est ainsi l'occasion de **faire un point sur les actions engagées au cours de l'année**, mais c'est avant tout une opportunité pour prendre du recul, s'approprier une dynamique partagée, souligner la continuité et la cohérence des politiques engagées, leur transversalité, **et envisager les perspectives pour 2025** et les années à venir. Pour en faciliter la lecture et l'appropriation, seules les actions et nouveaux projets phares figurent dans le rapport.

Pour l'édition 2024, il a été décidé de **classifier les actions par axes de la taxonomie européenne** afin d'amorcer le travail à venir en 2025 sur la réalisation obligatoire d'une annexe au compte financier unique dite « **annexe environnementale des collectivités locales** » (Article 191 de la loi de finances pour 2024 - Cf. p.4-5). En effet, cette annexe environnementale se présente sous la forme de tableaux à remplir par axes de la taxonomie européenne.

La taxonomie européenne est un classement des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement si elles correspondent au moins à l'un des **6 axes** suivants :

- > **Lutte contre le changement climatique**
- > **Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**
- > **Gestion de la ressource en eau**
- > **Transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques**
- > **Lutte contre les pollutions**
- > **Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.**

À ces 6 axes, ont été ajoutés **3 axes supplémentaires** permettant de couvrir l'ensemble des champs du développement durable :

- > **Mutations sociales et solidarité**
- > **Transition par la culture**
- > **Adaptation de la gouvernance**

Enfin, et pour l'édition 2024, **des éléments financiers ont été intégrés uniquement sur les dépenses d'investissement** couvertes par le budget vert. Ces dépenses d'investissement correspondent aux **montants inscrits et votés au budget primitif 2024** et sont indiquées dans la suite du rapport de la manière suivante : BP2024





# UN PLAN CLIMAT RENFORCÉ

Véritable feuille de route de la transition écologique sur le territoire et déclinaison locale des engagements internationaux et nationaux en faveur du climat, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2019-2025) du Pays Voironnais a été évalué à mi-parcours. Cette évaluation révèle un niveau moyen d'avancement plutôt encourageant (57%), malgré la non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, les impacts croissants du changement climatique sur le territoire du Pays Voironnais et l'augmentation du coût de l'énergie incitent la collectivité à renforcer son action en faveur du climat.

Pour la seconde partie du mandat, les élus ont acté par délibération (Conseil communautaire du 26 mars 2024) leur volonté de poursuivre les actions inscrites dans le PCAET tout en priorisant des objectifs autour de **7 grands enjeux** :



## L'exemplarité

de la collectivité avec la mise en œuvre d'un plan de transition interne de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, l'accélération du développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public, un accompagnement renforcé au changement de comportement, ainsi que la réalisation d'une évaluation d'impact du budget de la collectivité pour la transition écologique.



## La sobriété

comme ligne directrice de la gestion des ressources du territoire : l'eau, l'énergie, le foncier, les déchets en lien avec l'économie circulaire et l'habitat.



## La dimension sociale et solidaire

en ciblant l'action sur les différentes formes de précarité : alimentaire, énergétique et liée à la mobilité avec des dispositifs et des aides calibrés selon les ressources des bénéficiaires.



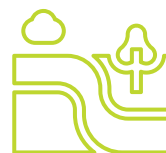
## Les liens avec le monde économique

avec un renforcement sur l'animation et l'accompagnement à la transition écologique des entreprises du territoire. Mais aussi la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement des espaces économiques des entreprises pour optimiser le foncier économique.



## La préservation de la biodiversité

en incitant à la (re)plantation des haies agricoles et en encourageant les communes à déployer des actions de préservation de la biodiversité (protection de nouvelles zones humides, désimperméabilisation de sites, régulation de l'usage des pesticides de synthèse en agriculture...).



## L'adaptation au changement climatique

afin de protéger la population, avec le renforcement des aides aux communes qui visent à soutenir leurs projets d'adaptation, la révision du schéma de desserte forestière en intégrant l'enjeu de lutte contre les incendies, et la mise en œuvre du « plan eau » du Pays Voironnais.

## La transversalité

afin de mobiliser davantage les services et élus autour de la transition écologique via notamment une gouvernance du PCAET redynamisée et une organisation technique de la collectivité revisitée autour du PCAET.



## VERS UN BUDGET « VERT »

Une évaluation environnementale du budget (ou budget « vert ») vise à **qualifier les impacts sur l'environnement de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité**. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme « très favorables », « favorables », « neutres » ou « défavorables » pour l'environnement. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs environnementaux afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une **nouvelle annexe au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales »**, afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Sont concernées par la réalisation de cette annexe les entités publiques locales appliquant le référentiel M57 et comportant plus de 3500 habitants (à partir de l'exercice 2024). Cette annexe vise à **coter l'impact environnemental des dépenses exécutées** : elle rend ainsi compte de l'impact réel des investissements réalisés par les collectivités. En valorisant les choix d'investissements réalisés qui ont un impact positif sur l'environnement, elle facilite la planification écologique à l'échelle du territoire.

La mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive, par axe de la taxonomie européenne et par nature de dépense. Pour l'exercice 2024 (comptes produits en 2025), seuls certains comptes des dépenses d'investissement doivent être évalués sur le seul axe n°1 « Atténuation du changement climatique ». À partir de 2025-2026, l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées sera concerné par une évaluation sur les axes n°1 « Atténuation du changement climatique » et n°6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». Et enfin, à partir de 2027-2028, une cotation de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement devra être réalisée sur les six axes.

## NOS ACTIONS

- 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 6
- 2 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS 8
- 3 LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU 10
- 4 LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LA GESTION DES DÉCHETS ET LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES 11
- 5 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS 12
- 6 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUES 14
- 7 MUTATIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉ 16
- 8 TRANSITION PAR LA CULTURE 18
- 9 ADAPTATION DE LA GOUVERNANCE 19



# 1

## LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

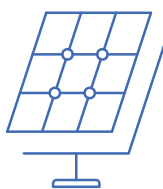


### > OUVERTURE DE LA LÉGUMERIE CONSERVIERE À VOUREY

L'exploitation est confiée à la société AB Epluche, entreprise agroalimentaire qui **prépare des légumes frais** (lavage, épluchage, découpe) **pour les cuisines des restaurants collectifs** et développe ainsi des circuits courts alimentaires. Ces légumes « prêts à l'emploi » permettent aux cuisiniers d'utiliser des légumes frais, en agriculture biologique ou conventionnelle et issus de l'Isère et des départements voisins à plus de 90 %.

Avec la conserverie, les légumineuses locales font également leur entrée dans les assiettes. L'entreprise AB Epluche est équipée d'une unité de pasteurisation qui permet la préparation de légumes secs (pois chiches, haricots secs, lentilles) prêts à l'emploi également.

Le bâtiment construit par le Pays Voironnais est également exemplaire puisqu'il intègre 60 mètres cubes de bois (murs ossature bois labellisés Bois des Alpes et bardage en douglas) mais est également compatible avec une installation photovoltaïque prévue pour 2025.



### > VERS LA CRÉATION D'UNE BOUCLE D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PHOTOVOLTAÏQUE

L'autoconsommation collective est un partage direct, bien que « virtuel », d'électricité entre producteurs d'énergie renouvelable et consommateurs. Les boucles d'autoconsommation permettent de **valoriser la production d'électricité entre différents sites**, en réduisant les pertes d'énergie produite entre bâtiments consommateurs.

Afin de déterminer son potentiel, la Communauté du Pays Voironnais a réalisé une étude d'opportunité pour la création d'une boucle d'autoconsommation collective qui **s'articule autour de son site le plus énergivore : la station d'épuration Aquantis**. Les sites potentiels de production photovoltaïque ont été identifiés : certains ont déjà fait l'objet d'études de faisabilité, et d'autres sont en cours de développement. Plusieurs scénarios sont en réflexion pour déterminer le type d'opération à privilégier : soit une boucle patrimoniale où les entités de production et de consommation appartiennent au Pays Voironnais, soit une boucle ouverte avec l'intégration de plusieurs entités.

50 000 €  
BP2024



### > DÉVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS

#### Lancement des services vélos et concrétisation des premiers aménagements cyclables

À la suite du transfert de la compétence « Services vélos » au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise le 1<sup>er</sup> janvier 2024, un **panel de nouveaux services articulés autour de l'offre M Vélo+** a été mis en place en avril 2024. Ces services sont composés de la location de vélos, de la gestion de consignes vélos (consignes collectives, minibox...), de l'organisation d'événements et d'animations, ainsi que de tests de vélos à assistance électrique dans les communes.

Une agence M Vélo+ de location temporaire a également été créée à proximité de la gare et de l'Agence mobilité du Pays Voironnais, permettant de choisir le vélo adapté à sa mobilité.

Par ailleurs, 2024 marque la **mise en œuvre opérationnelle du volet « infrastructures » du schéma vélo** voté en 2021 et visant à mailler le territoire avec 8 itinéraires structurants : **la liaison entre Voreppe et Centr'Alp a été inaugurée** en septembre 2024. Cette liaison s'est traduite par l'aménagement du Pont de Fontanieu, ainsi que la réalisation de la piste de l'Eygala et de la rue Aristide Bergès, permettant de créer 2,3 km de piste.

1,5 M€  
BP2024  
22,7 M€ HT  
Coût global du schéma vélo 2021-2030



#### Enrichissement de l'offre de Tourisme durable

En ce qui concerne la mobilité piétonne, la requalification du réseau du Pays Voironnais inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée (PDIPR) s'est traduite par la création de **connexions aux différentes gares ferroviaires** du territoire permettant d'accéder au réseau de randonnée via un mode de transports faiblement carboné. Par ailleurs, la collectivité a mis à disposition des communes une **charte de balisage de la mobilité piétonne du quotidien**, permettant d'homogénéiser les pratiques sur le territoire.

En ce qui concerne l'itinérance à vélo, la collectivité a créé, en lien avec Isère Attractivité, des **boucles cyclo-touristiques depuis la Belle Via**, véloroute qui longe l'Isère en traversant 4 départements (Savoie, Haute-Savoie, Isère et Drôme).

Mais elle a également défini un itinéraire de **connexion entre la Belle Via et la ViaRhôna** et participé au projet de véloroute « Via 5 Lacs » visant à relier les 5 lacs alpins - le lac Léman, le lac d'Annecy, le lac du Bourget, le lac d'Aiguebelette et le lac de Paladru.

Enfin, elle a participé à la **promotion et au développement de la marque nationale « Accueil Vélo »**, qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance (transfert de bagages, lessive et séchage, location et lavage vélo, réparation...). L'Office de Tourisme du Pays Voironnais est référent pour l'obtention de la marque, actuellement délivrée à 8 structures du territoire, principalement des hébergeurs.

2,6 M€  
BP2024

3,9 M€  
Coût total du projet 2022-2025







### > LANCEMENT DE L'OPÉRATION TULLINS RÉNOV'

En partenariat avec la Ville de Tullins et l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), l'opération « Tullins Rénov' » permettra d'améliorer l'offre de logements et de redonner de l'attractivité au centre-ville.

Avec 23 % de logements vacants, des copropriétés désorganisées difficiles à mobiliser, des poches d'habitats indignes, des logements vieillissants aux mauvaises performances thermiques et des façades dégradées, le centre-ville de Tullins et le quartier de Fures se dévalorisent. Afin d'inciter les propriétaires de logements dans ces secteurs à rénover leurs biens, « Tullins Rénov' » permet de mobiliser un accompagnement gratuit et des aides financières.

Le dispositif s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs, aux copropriétés, aux locataires, aux porteurs de projets, aux investisseurs et futurs acquéreurs du périmètre de l'opération. Les aides concernent différents travaux : rénovation complète de logements ou d'immeubles dégradés, travaux d'amélioration énergétique, travaux d'adaptation des logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie, réfection des façades, valorisation du patrimoine...

L'opération vise également à préserver le patrimoine bâti et à renforcer les polarités commerciales. Au total, ce sont :



### PERSPECTIVES 2025

- **Rénovation énergétique des équipements sportifs :** lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des gymnases les plus énergivores (piscine Plan Menu et gymnases La Palestre, La Garenne et Pierre Beghin) et diagnostic de la halle Kilimandjaro.
- **Mise en place du Pacte Territorial France Renov' :** nouveau dispositif d'intervention programmée pour la performance énergétique de l'habitat, permettant de conseiller et d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs quels que soient leurs revenus.
- **Poursuite de la réalisation des infrastructures du schéma vélo**
- **Réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur Aquantis**

# 2

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS



Mesures qui favorisent la résilience face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.



### > EXPOSITIONS « PAYSAGES À +2°C »

La Communauté du Pays Voironnais et le Parc naturel régional de Chartreuse ont mis en place en 2023 un outil de sensibilisation au changement climatique pédagogique et prospectif. Intitulé « Paysages à +2°C », cet outil artistique permet de visualiser l'impact probable du changement climatique sur les paysages emblématiques du territoire. Chaque image prospective a fait l'objet d'un travail approfondi mobilisant différents spécialistes thématiques. Les œuvres prospectives ont ensuite été réalisées par Juliette Villard, artiste et designer graphique.



En 2024, deux importantes expositions ont été organisées :

- > une **exposition aux Caves de Chartreuse** qui s'est déroulée du 6 au 25 avril 2024, structurée autour d'un programme d'animation. Elle a été visitée par **750 personnes**, dont 400 élèves, du CE2 à la terminale, 255 personnes venues en visites libres et commentées et 95 professionnels (agents des collectivités et entreprises) ;
- > une **exposition au Musée Archéologique** du lac de Paladru qui s'est déroulée du 5 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2024 et a permis à **8062 visiteurs** de compléter leur visite par cette exposition temporaire.

### > ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS EN PÉRIODE DE FORTES CHALEURS

Il s'agit d'une action transversale qui s'est structurée autour de 5 axes :



**Horaires décalés :** pour les agents techniques, permettant de travailler aux heures les plus fraîches.

**Équipements adaptés :** dotation de vêtements plus respirants et rafraîchissants, gourdes isothermes, glacières électriques, brumisateurs et fontaines à eau sur les sites techniques.



**Matériel de travail :** climatisation dans les engins, adaptation de l'activité et du matériel afin d'éviter de travailler avec des machines thermiques en période de fortes chaleurs.

**Locaux de travail :** mise en place de la climatisation ou installation de rafraîchissement, possibilité pour des postes administratifs de s'installer dans des bureaux plus frais en fonction de l'exposition.

**Information et communication :** sensibilisation des agents sur les risques liés aux fortes chaleurs.



### > RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DE L'OFFRE AQUATIQUE

Le Conseil de développement a remis aux élus, début 2024, un rapport sur les thématiques des

piscines, de la baignade et de l'apprentissage de la nage sur le territoire. La fermeture de plusieurs piscines, l'obligation légale de permettre l'apprentissage de la nage à tous les élèves, la surfréquentation estivale du lac de Paladru et les besoins croissants de rafraîchissement des populations en lien avec le réchauffement climatique sont autant d'éléments qui ont poussé les élus à saisir le Conseil de développement sur ce sujet.

Une enquête a ainsi été réalisée auprès des gestionnaires de piscines et des habitants, afin de recueillir leur perception et leurs souhaits. Plus de **1 000 personnes** de tous âges et catégories socioprofessionnelles ont répondu. Outre l'insatisfaction quant à l'offre de baignade sur le territoire, les répondants ont aussi manifesté une **forte attente quant à la prise en compte de l'environnement**. Ils souhaitent que, dans un contexte de réchauffement climatique, la population dispose d'une **égalité d'accès à des équipements de rafraîchissement**. Ils attendent également des **piscines plus écologiques permettant de préserver la ressource en eau**. Il semble important pour le Conseil de Développement que l'offre aquatique passe par une organisation à l'échelle intercommunale.



### PERSPECTIVES 2025

- **Élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) :** outil permettant d'assurer la coordination et la solidarité entre communes pour la gestion des situations de crise dont celles liées au changement climatique : inondations, crues, incendies, vagues de chaleur...
- **Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) de la grande région de Grenoble :** document cadre d'urbanisme qui déterminera l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire autour de l'objectif « pivot » de la résilience face aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.
- **Gestion des forêts :** engagement dans la démarche Sylv'ACCTES, permettant de financer les propriétaires forestiers souhaitant s'engager dans une gestion améliorée de leur forêt et adoption du nouveau schéma de desserte forestière, permettant d'optimiser l'accès aux massifs forestiers avec un focus particulier sur la défense des forêts contre les incendies.



# 3

## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Actions d'utilisation et de gestion durable de la ressource en eau.



### > RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION AQUANTIS

Mise en service en 1994 pour épurer les eaux de quelque 65 500 habitants, la nouvelle station devra à terme **traiter les eaux de 95 000 équivalent habitants**, permettant ainsi d'accompagner le développement urbain, et **d'améliorer le traitement et le rejet dans le milieu naturel**. Pour y parvenir, un programme de travaux d'une durée de 3 ans a débuté en 2022. Un chantier particulièrement délicat puisqu'il se déroule alors que la station d'épuration doit continuer à fonctionner normalement.

De nombreux équipements ont été réhabilités et transformés afin de traiter une plus grosse quantité d'eaux usées. D'autres nouveaux équipements ont vu le jour, tels que la réception et le traitement des matières de curage d'assainissement et des graisses, et le traitement de la pollution azotée est fiabilisé. En 2024, la construction des nouveaux bâtiments est finalisée et les premiers équipements ont été mis en service.

6,722 M€ BP2024  
22 M€ Coût total du projet 2019-2025



### PERSPECTIVES 2025

■ **Création du bâtiment pédagogique de l'eau :** construction d'une Maison pédagogique de l'eau adossée à la station d'épuration Aquantis. Elle aura pour objectif d'accueillir et de sensibiliser le public, dont les scolaires, au sujet du grand cycle et du petit cycle de l'eau.

■ **Mise en fonctionnement du Méthaniseur Aquantis,** permettant la décomposition d'une partie de la matière organique des boues issues de la station d'épuration Aquantis en biogaz, permettant à terme l'injection, dans le réseau GRDF, de l'équivalent de 3,8 GWh/an.

■ **Programme « Eau et participation citoyenne » de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,** permettant de recueillir la perception des habitants au sujet de l'eau et de passer d'une approche de gestion technique à une approche plus globale intégrant davantage les usagers et les acteurs de l'eau.

■ **Lancement d'une étude sur la réutilisation des eaux traitées** en sortie de la station d'épuration Aquantis afin de la réutiliser dans des processus industriels, et ainsi limiter le prélèvement d'eau dans la ressource naturelle.

### > MISE EN SERVICE DE BORNES DE DISTRIBUTION D'EAU BRUTE

Jusqu'à présent, l'eau potable est très souvent utilisée pour des usages dont la potabilité n'est pas nécessaire. Afin de préserver cette ressource indispensable, le Pays Voironnais a mis en place une borne d'eau brute, qui n'a subi aucun traitement, sur le réservoir de Beauregard à Coublevie. Cette ressource est à destination des services publics, des particuliers et des professionnels, pour des usages tels que le lavage des voiries, l'arrosage des jardins ou encore dans le cadre de travaux. L'eau est mise à disposition gratuitement, 24h/24, 7j/7, afin de remplir une cuve ou des bidons. D'autres sites sont actuellement à l'étude et pourraient voir le jour.



### > ÉCONOMIES D'EAU

Depuis 2020, la Communauté d'agglomération a multiplié par trois ses investissements pour renouveler les canalisations et ses équipements, **préservant ainsi 1 Mm<sup>3</sup> d'eau** prélevé dans le milieu naturel entre 2022 et 2024, soit le volume de 400 piscines olympiques ou la consommation annuelle de plus de 6 700 foyers. Ceci est le résultat d'une **mobilisation forte sur les 855 km de réseau**, dont l'acquisition d'un outil de recherche de fuites en temps réel. Ce dispositif favorise une meilleure détection et permet aux équipes d'intervenir plus rapidement.

Ce travail conjugué entre le curatif et le préventif a permis une **amélioration de 8 points de rendement** des réseaux. En parallèle, **les abonnés ont réduit leur consommation d'eau de 5,6%** entre 2022 et 2023, baisse qui s'est stabilisée et confirmée en 2024. Ainsi les volumes prélevés sont passés de 7,1 Mm<sup>3</sup> en 2022 à 6,4 Mm<sup>3</sup> en 2023, puis 6,1 Mm<sup>3</sup> en 2024.

# 4

## TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LA GESTION DES DÉCHETS ET LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Mesures permettant la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation plus efficace des ressources ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques.



### > ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT « FEST'IN TEXTILE »

La première édition du Fest'in Textile, concoctée par une équipe d'acteurs locaux rassemblés autour du Groupe Adéquation et du service Gestion des déchets du Pays Voironnais, a été une vraie réussite par ses **800 visiteurs**. Cet événement s'est appuyé sur un programme riche mêlant expositions, ateliers, conférences, spectacle, tables rondes et village de boutiques.

**Durabilité, réemploi, réparation, upcycling et mode éthique ont été mis à l'honneur** par les associations et artisans locaux. Des professionnels et des artisans engagés ont partagé leur vision d'un textile plus durable et respectueux de notre planète. Le festival a confirmé son rôle de vecteur de culture textile et de **sensibilisation à une mode plus responsable**.



Athakor c'est **51 000 tonnes** de déchets pouvant être prises en charge

1,437 M€ BP2024

8 M€ Coût total participation du Pays Voironnais

### > MISE EN SERVICE DU NOUVEAU CENTRE DE TRI MUTUALISÉ ATHANOR

Suite à la mise en place de nouvelles consignes de tri en 2020, le Centre de tri historique de La Buisse est devenu obsolète. Il a été nécessaire d'envoyer les emballages et les papiers à trier au centre de tri Athakor. Ainsi, plus de **20 tonnes sont acheminées quotidiennement** pour être triées, conditionnées et valorisées. Construit en 1989, le centre de tri Athakor ne répondait plus aux enjeux en termes de quantité et de qualité du tri. La Métropole grenobloise et les six collectivités voisines dont le Pays Voironnais se sont donc associées pour **construire un nouveau centre de tri mutualisé**.

Ce nouveau site répond aux prescriptions environnementales concernant les matériaux de construction biosourcés, la gestion des eaux, les nuisances olfactives et les économies d'énergie.

Le nouveau centre de tri utilise des techniques et des équipements de tri modernes qui permettent la **gestion de quantités plus importantes tout en assurant une diminution des refus et une meilleure valorisation des déchets**. Inauguré au printemps 2024 et en service depuis avril 2024, cet équipement concrétise la **collaboration des 7 intercommunalités** membres de la Coopération Sud Isère.







**> ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Dans la continuité des actions menées dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire entre 2020 et 2022, le Pays Voironnais a adopté sa feuille de route économie circulaire pour la période 2024 à 2030. Ambitieuse, elle se décompose en **8 axes qui couvrent l'ensemble des 7 piliers de l'économie circulaire** : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage, l'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets. Elle acte également la **constitution d'un comité de pilotage transversal avec celui du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Dans chaque service, un volontaire est également nommé **réfèrent PCAET et économie circulaire**, ce qui permettra le déploiement et le suivi des actions.

**PERSPECTIVES 2025**

- **Structuration de l'action du service économie en matière d'accompagnement en faveur de la transition écologique**, notamment son rôle de guichet unique de proximité auprès des entreprises.
- **Mise à jour du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** pour la période 2025 à 2030, permettant de définir les mesures et objectifs visant la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés.
- **Adoption du schéma directeur des déchèteries et démarrage des travaux.**
- **Lancement de Circul'Alpes**, réseau qui rassemble entreprises et collectivités volontaires du centre et du sud Isère pour le développement de l'économie circulaire.

**5**

**LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS**



Actions visant à la réduction de la pollution de l'eau, de l'air et des sols ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

**> ÉTUDE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU RÉSEAU DE BUS ET CARS**

Afin d'envisager la transition du réseau de transports en commun, une étude a été réalisée en 2024 permettant de faire un état des lieux juridique exhaustif sur les obligations de la collectivité en matière de transition énergétique, ainsi qu'un panorama précis des filières de cars et bus existants. Dans la perspective du futur marché prévu en janvier 2026, les choix de transition énergétique suivants ont été validés :

- > **transition progressive des lignes urbaines vers l'électrique et transition des autres lignes vers les biocarburants;**
- > pour les lignes urbaines, orientation progressive vers le 100 % électrique. Tous les 4 ans, et à partir de 2025, la collectivité achètera 5 bus électriques. Et cela s'étendra jusqu'en 2037-2038, où l'effectif de **16 bus électriques** sera atteint. Dans l'attente d'exploiter ces 16 bus électriques, les autobus pas encore convertis rouleront aux biocarburants. Sur cette durée, seront également phasés les travaux d'électrification du dépôt de bus de Paviot, mis à disposition à titre gratuit de l'exploitant des lignes urbaines.



**> MISE EN PLACE D'UNE PRIME AIR BOIS PLUS INCITATIVE**

Considérant l'importance des émissions de polluants atmosphériques liées au chauffage au bois non performant et ses incidences sanitaires, le Pays Voironnais et l'ADEME ont mis en place un programme de **modernisation du parc d'appareils de chauffage au bois individuel** via une prime air bois allouée aux particuliers. Suite à la parution de 2 arrêtés préfectoraux, l'utilisation des cheminées à foyers ouverts a été interdite au 1<sup>er</sup> octobre 2024 et l'utilisation des autres appareils de chauffages au bois dits « peu performants » sera interdite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans ce cadre, le Pays Voironnais a souhaité revoir à la hausse le montant de la prime air bois afin d'accompagner les obligations liées à cet arrêté. Une **augmentation de 500 €** a ainsi été décidée en deux temps :

- > à compter du 01/01/2024 : aide majorée uniquement pour le remplacement des foyers ouverts (1 100 € majorés à 1 500 € pour les ménages modestes) ;
- > à compter du 01/01/2025 : aide majorée pour le remplacement de l'ensemble des appareils non performants (1 100 € majorés à 1 500 € pour les ménages modestes).

**252 000 €**  
BP2024



**> MISE EN PLACE D'UNE STATION BIOCARBURANTS ET CONVERSION DES POIDS LOURDS**

Suite au choix de la collectivité de convertir sa flotte de poids lourds vers le biocarburant, le Centre technique s'est doté de sa propre station (cuve de 20 000 litres) permettant d'**approvisionner ses véhicules en carburant B100**. Ce carburant végétal, élaboré à base de colza produit en France, se substitue au gazole. Il permet une réduction d'environ 60 % des émissions de CO<sub>2</sub> du champ à la roue (absorption d'une partie du CO<sub>2</sub> par photosynthèse du colza), et **jusqu'à 80 % de réduction des particules fines par rapport au gazole**. Il permet ainsi aux véhicules poids lourds de bénéficier de la vignette Crit'Air 1.



Orientation vers le **100 % électrique** pour les lignes urbaines

Objectif : **16 bus électriques** achetés par la collectivité entre 2025 et 2038



En 2024, **11 poids lourds** de la flotte du Pays Voironnais peuvent désormais rouler au **B100**

En 2025, **35 %** de la flotte poids lourds du Pays Voironnais roulera avec cette énergie de transition

- > **6 bennes à ordures ménagères, 1 camion de déchèterie et 1 camion du cycle de l'eau « B100 exclusif »** ont été achetés par la collectivité. Ces véhicules utilisent uniquement du biocarburant renouvelable, empêchant toute utilisation de gazole.
- > **3 bennes à ordures ménagères** ont subi une légère modification du moteur appelée « retrofit » pour les rendre compatibles à l'utilisation de biocarburant.

**1,035 M€**  
Budget 2024 (achat des véhicules)

**PERSPECTIVES 2025**

- **Finalisation de l'étude de mobilité et de stationnement du tour du lac de Paladru** : définition d'un scénario prioritaire pour améliorer les conditions de mobilité et stationnement autour du lac.
- **Lancement du nouveau marché de transports en commun**, intégrant les choix opérés en matière de transition énergétique du réseau.
- **Obtention du statut de « Service Express Régional Métropolitain » (SERM)** : initialement appelé « RER métropolitain », le SERM est une offre de mobilité destinée à améliorer la desserte à l'échelle de la région grenobloise en renforçant l'offre ferroviaire, et en la complétant par d'autres modes.



# 6



## PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES

Mesures de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

### > CONSTRUCTION DE LA TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Le ZAN ou Zéro Artificialisation Nette fixe l'objectif de **diviser le rythme d'artificialisation des sols par deux** entre 2021 et 2030, par rapport à la précédente décennie. L'objectif étant d'atteindre le zéro artificialisation nette d'ici à 2050, c'est-à-dire un équilibre entre les espaces artificialisés et les espaces renaturés. Il s'agit là de lutter contre l'étalement urbain qui détruit les habitats naturels et les continuités écologiques nécessaires à la faune et participe au déclin massif de la biodiversité.

En 2024, la Communauté du Pays Voironnais s'est appuyée sur l'AURG – Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, pour la **réalisation de l'observatoire de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la décennie précédente** (2010-2020). Un accompagnement des communes par le Pays Voironnais à la **réalisation de leur bilan réglementaire triennal** (2021-2024) a également été réalisé à partir des données d'urbanisme, ainsi qu'un recensement des projets ayant consommé de l'espace pour la mise en œuvre des compétences de l'intercommunalité.

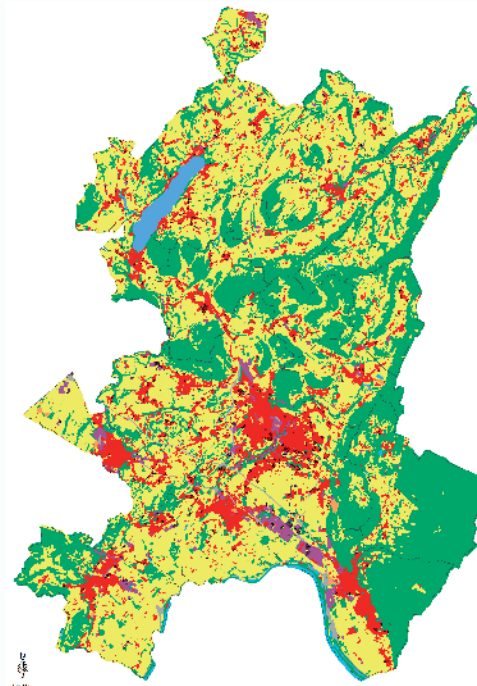
### > INAUGURATION DE L'OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE DE PALADRU

Initiée en 2017 avec la commune et en concertation avec les habitants, cette opération d'aménagement structurante en milieu rural est une première pour le Pays Voironnais. Sa vocation était de **changer la façon de penser les aménagements en milieu rural**, en offrant une alternative à la maison individuelle (petit collectif et logement intermédiaire) tout en ayant des ambitions importantes de qualité.

L'acquisition d'un tènement d'environ 4 ha, au centre de la commune, a permis la **réalisation d'une première opération de 35 logements**, dont 11 logements locatifs sociaux, dans une **préoccupation d'optimisation du foncier**, tout en offrant à chaque logement, un espace extérieur. Les espaces publics ont également été réalisés en prenant soin d'**impermeabiliser le moins possible** et en mettant la **priorité sur la gestion des eaux pluviales** avec l'aménagement de noues et de prairies inondables. Une deuxième phase est en cours de réflexion avec une nouvelle opération d'environ 50 logements et un équipement d'hébergement touristique.



35 logements dont 11 logements locatifs sociaux



### > REQUALIFICATION DE LA FRICHE PARABOOT À TULLINS

En 2012, l'entreprise Richard Pontvert (Paraboot) a sollicité le Pays Voironnais car elle souhaitait regrouper sur un même lieu ses deux sites situés à Izeaux et Tullins. Le déménagement de la société sur le site de Centr'Alp 2 a été réalisé en 2017. Le **rachat du site de Tullins** a ainsi été réalisé en mai 2020 par l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné pour le compte du Pays Voironnais et un projet de requalification du site a été lancé en lien avec la collectivité afin de **créer une cité artisanale**. D'une superficie totale de 16 496 m<sup>2</sup> dont 7 140 m<sup>2</sup> de surface bâtie, le site devrait être prochainement cédé à un promoteur. Des box destinés aux artisans et aux moyennes entreprises seront aménagés.



### > IDENTIFICATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Le Pays Voironnais a mandaté l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) afin d'identifier le potentiel de densification sur les zones d'activités du Pays Voironnais. Ce travail a été effectué sur les 32 zones d'activités et a permis l'**identification des unités foncières** dont la superficie est supérieure à 1 500 m<sup>2</sup> et le coefficient d'emprise au sol inférieur à 30 %. Toutes les unités foncières sélectionnées ont ensuite été soumises à un **examen des contraintes pouvant impacter tout projet de densification**. **422 unités foncières ont ainsi été analysées** et classifiées au vu des contraintes connues.



## PERSPECTIVES 2025

### ■ Débat autour de la feuille de route agricole et alimentaire d'ici la fin du mandat et à l'horizon 2030.

Suite à une phase de bilan approfondi des initiatives portées par la collectivité, mais également d'une concertation avec les acteurs agricoles, alimentaires et les partenaires, un plan d'actions sera soumis à délibération par le Conseil communautaire, au cours du premier semestre 2025.

### ■ Niches de biodiversité dans les anciens captages et réservoirs : plusieurs anciens captages ou réservoirs délaissés ont été identifiés afin d'aménager les lieux de façon à favoriser la biodiversité, notamment la préservation des chiroptères.

### ■ Installation de haies locales et variées sur les parcelles agricoles appartenant au Pays Voironnais

### ■ Étude du corridor écologique traversant la ZA de Centr'Alp : état des lieux du corridor entre la Chartreuse et le Vercors afin de déterminer comment l'activité économique peut se développer sans contraindre les fonctionnalités du corridor.

### ■ Saisine du Conseil de développement sur les zones d'activités du futur : destinée à imaginer quelles pourraient être les ZA du futur à horizon 50 ans, notamment en faisant en sorte qu'activités économiques et enjeux écologiques soient conciliables.

### > RÉAMÉNAGEMENT DU PONT DE CHARAUZE À VOIRON

La construction du nouvel hôpital de Voiron et de sa voirie a fait l'objet de diverses mesures compensatoires environnementales. Pour **permettre le transit de la petite et moyenne faune**, le Département de l'Isère, en partenariat avec le Pays Voironnais, a réaménagé, fin 2024, le Pont de Charauze traversant la RD1076, afin de **renforcer la connexion vers l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Marais de Charauze**, ENS d'intérêt communautaire géré par le Pays Voironnais.

Le projet de la traversée du passage supérieur de la RD1076 a consisté en la création d'un espace de traversée exclusif pour la faune composé d'une rampe d'accès avec une haie arbustive, d'une banquette enherbée au nord, la pose d'écrans occultants, de bordures dites « chasse roues » ; tout en maintenant une chaussée roulante et un trottoir au sud.

103 800 € BP2024 (études et travaux)



# 7

## MUTATIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉ



Actions concourant à améliorer les conditions de vie et le lien entre les habitants du territoire.

### > ORGANISATION DE LA SEMAINE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Dans le cadre du collectif Econex qui réunit les associations économiques majeures du territoire et la collectivité, le Pays Voironnais a co-organisé la **troisième édition** de la semaine de la RSE qui s'est déroulée du 30 septembre au 4 octobre.

Cette année, le **thème retenu** était **l'inclusion par le sport**. Cela a permis d'étendre le maillage à 5 clubs de sport du Pays Voironnais. Un programme de 8 ateliers et conférences inédites autour de la RSE, 4 tables-rondes, 3 visites inspirantes, à destination de toutes les entreprises qui souhaitent progresser dans leur responsabilité sociale et environnementale. Cette semaine a rassemblé **300 personnes sur 5 jours** et a mobilisé 32 experts et témoins de qualité qui ont partagé leurs expertises et leurs expériences.



### > RÉALISATION DE LA WEBSÉRIE « QUAND J'ÉTAIS PETIT »

Encadré par la réalisatrice Sophie Loridon, un groupe d'enfants a découvert les métiers du cinéma. « Quand j'étais petit » est une **série de 12 portraits sur nos aînés, filmés et dessinés avec les enfants** qui les questionnent sur leur vie au même âge. Ces **échanges, entre deux générations** du Pays Voironnais, sont, d'un point de vue sociologique, révélateurs et riches d'enseignements. À travers les récits de vie, les enfants prennent conscience des transformations sociétales.

À ce jour, **6 épisodes** ont été réalisés ([www.youtube.com/@seriequandjetaispetit](http://www.youtube.com/@seriequandjetaispetit)), et un long-métrage est prévu avec une sortie en salles début 2026. Le projet est entièrement financé par le Pays Voironnais, avec un coût estimé d'environ 7 500 € par film de 20 à 30 minutes, soit la production en amont, la réalisation du film et la communication.



### > RENÉGOCIATION DU CONTRAT PRÉVOYANCE

Jusqu'en 2023, la collectivité était en convention de participation groupée avec Voiron pour la prévoyance. L'assureur a notifié aux deux collectivités le 29 juin 2023 dernier sa décision de résilier définitivement le contrat au regard du déséquilibre constaté entre les cotisations et les prestations versées. Une consultation a été lancée en 2023.

Il a été décidé de **conserver les mêmes conditions** de choix de la convention de participation avec adhésion facultative des agents, de reconduire le groupement constitué en 2019 avec la Ville de Voiron et son CCAS, le montant de la participation de l'employeur et le niveau de couverture des risques. Pour une **durée de 6 ans**, le nouveau contrat prévoyance assure, selon deux formules possibles, **la garantie maintien de salaire** en cas d'incapacité temporaire ou permanente de travail, la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie et la garantie perte de retraite consécutive à une invalidité permanente.

### > ORGANISATION D'ATELIERS DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS À PRÉDOMINANCE GENRÉE



L'Accompagnement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un accompagnement régulier, global et individualisé, afin que toute personne ayant des difficultés d'accès à l'emploi puisse atteindre ses objectifs professionnels. Dans le cadre de cet accompagnement, des ateliers collectifs sont construits, mis en place et animés par les conseillers.ères afin de permettre aux participants du dispositif de monter en compétences, de découvrir des métiers et de travailler sur différents sujets.

En 2024, deux ateliers de découverte des métiers ont eu pour but de **faire tomber les préjugés**, avec pour axe les métiers ayant une très forte prédominance genrée, les métiers dits « masculins » et les métiers dits « féminins », et de permettre aux personnes de **découvrir des métiers dans lesquels elles ne se seraient pas forcément projetées** par méconnaissance ou par a priori. Ainsi, des hommes ont pu découvrir les métiers de l'Aide et du Soins et des femmes ont découvert les métiers du BTP.



### PERSPECTIVES 2025

- Ouverture du second Espace France Services du Pays Voironnais à Tullins, afin d'accompagner, sur rendez-vous, les particuliers pour leurs démarches administratives, leur recherche d'emploi, leur préparation à leur retraite, faire face à un litige...
- Adoption du nouveau Plan Local de l'Habitat 2026-2031, déterminant notamment de nouveaux objectifs en matière de production de logements sociaux.
- Adoption et signature du Contrat Local de Santé, ayant pour objectif de garantir la pérennité d'une démarche locale de santé afin d'offrir une réponse plus adaptée aux besoins de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.
- Actions de prévention et de sensibilisation à la santé mentale et au harcèlement sexuel et sexiste : déploiement d'un plan de formation des agents en 1<sup>er</sup> secours en santé mentale et la prévention contre le harcèlement sexuel et sexiste entre agents/élus et usagers.



# 8

## TRANSITION PAR LA CULTURE



Mobilisation des actions culturelles  
au bénéfice des transitions  
environnementales et sociétales.

### > CRÉATION DU JARDIN MÉDIÉVAL DE LA GRANGE DÏMIÈRE

Le jardin ethnobotanique de la Grange Dïmière illustre les **espèces cultivées et stockées dans la grange** aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles par les moines chartreux. Il met en lumière le rôle que jouait la Grange Dïmière dans le domaine de la Corrierie, dépendance du Monastère Chartreux de la Sylve bénite. La Grange est aujourd'hui un monument historique inscrit. Cette initiative résulte d'un travail de recherche sur les **variétés végétales anciennes** réalisé avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) de Lyon.

À partir de ces éléments historiques, des plantes et céréales rustiques ont été sélectionnées et semées à l'arrière de la Grange, dans une partie du bâtiment d'origine qui avait disparu suite à un incendie.

Ce lieu est un **espace de préservation d'un patrimoine végétal ancien** et un lieu d'interprétation du site historique auprès du public.

15 246 €  
BP2024



PERSPECTIVES 2025

### > SCULPTURE DU SÉQUOIA GÉANT DU PARC DE FERDINAND BUISSON À VOIRON / COUBLEVIE

Le Pays Voironnais, propriétaire du parc, a réalisé un inventaire et un diagnostic des arbres du domaine mettant en lumière le **dépérissement du séquoia géant**. Par mesure de sécurité, l'arbre a été abattu et une partie de son tronc a été conservée (10m de haut, 9m de circonférence et 2m de diamètre) pour en faire une **sculpture, lui donnant ainsi une nouvelle vie**.

C'est l'artiste burkinabé Bomavé KONATE qui a été choisi pour sa démarche basée sur le respect de l'arbre, la transmission et l'échange en continu avec la population et notamment les écoles, riverains et résidents des foyers voisins. Son travail est le reflet de la vie qui s'est formée au pied de l'arbre pendant ce chantier.



■ **Écriture du Projet Culturel de Territoire** : poursuite de l'engagement dans l'éducation aux arts et à la culture autour des 3 axes suivants : bien vivre ensemble, la transition écologique et la démocratie.

■ **Labellisation Pays d'Art et d'Histoire (PAH) 2025-2035**, expression d'un territoire en profonde mutation, qui intègre les transitions environnementales et sociétales. Ce projet doit à la fois transmettre une culture des patrimoines, de l'architecture et des paysages et inventer de nouveaux modes de médiation culturelle auprès des publics.

### > MISE EN PLACE DU PROJET « LIVRES À SOI » PETITE ENFANCE

Des « livres à soi » est une action de **médiation littéraire** qui exploite la richesse de la littérature jeunesse pour **aider les parents non lecteurs** ou en difficulté de lecture à **partager des histoires en famille et à intégrer les livres au cœur du foyer**. Transmettre l'envie de lire dès la petite enfance, grâce aux parents, réduit les inégalités. La présence de livres à la maison favorise la lecture, l'enrichissement du vocabulaire, et le développement personnel et imaginaire. Les bibliothécaires du réseau de lecture publique du Pays Voironnais, en partenariat avec les centres sociaux, ont repéré des familles à Moirans, Rives et Voiron et proposent des **ateliers pour découvrir le plaisir de lire** et disposer de livres au sein de la famille grâce à des chèques livres, et rencontrer des auteurs dans le cadre du festival Livres à vous.



# 9

## ADAPTATION DE LA GOUVERNANCE

### > TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉS AU SMMAG



Mesures qui impactent le système  
d'organisation et de décision propre  
à la collectivité et ses partenaires



### > VERS DES MARCHÉS PUBLICS PLUS VERTUEUX

En 2024, sur **24**  
marchés  
notifiés  
pour des besoins  
estimés supérieurs  
à 40 000 € HT

> **6** contiennent  
une **clause**  
environnementale.

> **9** contiennent  
une **clause sociale**  
d'insertion qui vise  
à favoriser l'intégration  
des personnes en difficulté  
d'accès au marché  
du travail.

> **20** comportent  
un **critère d'attribution**  
relatif à l'engagement  
environnemental  
de l'entreprise, soit 83 %  
des marchés 2024.

### > MISE À JOUR DES FICHES PCAET COMMUNALES

Afin de renforcer les liens entre les projets municipaux et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ces fiches communales permettent de **visualiser comment se situe chaque commune par rapport aux objectifs du PCAET**, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre ou de production d'énergie renouvelable. Elles permettent également de connaître les capacités d'absorption de carbone de chaque commune, ainsi que la consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Par ailleurs et afin de diversifier les indicateurs proposés, des données sur la consommation d'eau et de déchets liée aux équipements publics des communes sont également intégrées. Enfin, ces fiches présentent les différents dispositifs et actions portés par la Communauté du Pays Voironnais et dont les communes peuvent se saisir pour mettre en place des projets de transition écologique : fonds de concours, aides techniques aux communes, ressources...

### > ORGANISATION DES « CAFÉS DES SERVICES »

Afin de travailler sur l'interconnaissance et l'acculturation des agents, il a été mis en place une animation régulière intitulée « Café des services ». Il s'agit d'une **session conviviale d'une heure** en fin de pause déjeuner permettant de faire intervenir un « expert maison », à savoir un agent de la collectivité, secondé ou non par un partenaire extérieur. Le rôle de l'expert est d'**acculturer les agents** présents sur un sujet donné. Les sujets traités en 2024 ont été les suivants : la sobriété foncière, la ressource en eau, l'alimentation et la santé-environnement avec une action de prévention sur les espèces nuisibles et invasives.

En 2024, la décision a été prise de transférer l'entière de la compétence mobilités au 1<sup>er</sup> janvier 2025 au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG). Cette structure a pour objet de mettre en œuvre la politique mobilité sur le territoire de la grande région urbaine grenobloise, intégrant les territoires périurbains. Ce transfert comprend les investissements sur les parkings relais et pôles d'échanges multimodaux, le déploiement et la promotion des services de covoiturage ainsi que le réseau de transport en commun et le déploiement du schéma vélo.



PERSPECTIVES 2025

■ **Définition de la Stratégie Numérique Responsable (SNR)**, visant à allonger la durée de vie des équipements, sensibiliser et former à l'impact environnemental du numérique, développer des usages numériques écologiquement vertueux et réduire la consommation énergétique des data centers.

■ **Définition du Schéma de Promotion des Achats Publics Sociaux et Écologiquement Responsables (SPASER)**, pour accompagner la collectivité à déterminer les objectifs de politique d'achat en matière d'insertion, d'environnement et d'économie circulaire.

■ **Définition d'une stratégie en matière de participation citoyenne**, afin d'harmoniser les pratiques, de construire une culture commune et de monter en compétence en développant une expertise, des méthodes et des outils adaptés pour mieux répondre aux attentes du territoire.

■ **Labellisation Grand Insep du campus de la Brunerie**, engageant le Pays Voironnais sur la mise en place d'actions pour soutenir la performance sportive des athlètes de haut niveau. Sur 2025, des études seront réalisées sur 2 volets : « Bien se soigner » en partenariat avec le CHU et « Bien se former ».







CE RAPPORT  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE A ÉTÉ  
ÉLABORÉ À PARTIR  
DES CONTRIBUTIONS  
DES SERVICES  
DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS VOIRONNAIS.

**COMMUNAUTÉ  
DU PAYS VOIRONNAIS**

40, rue Mainssieux  
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex  
Tél. : 04 76 93 17 71

 Pays Vironnais - Officiel

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

  
Communauté du Pays Voironnais